

agriculture

Nitrates : le Lot passé au peigne fin

l'essentiel

La table ronde improvisée autour d'une botte de paille, hier au GAEC Le Thirondel, à Fargues, a permis aux agriculteurs lotois, via la FDSEA, de dénoncer une directive qui leur fait craindre le pire : le classement de leurs terres en zones vulnérables, malgré un taux de nitrates très acceptable.

La révision du découpage (ou zonage) des zones vulnérables opérée actuellement par la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du développement) préoccupe les agriculteurs lotois qui émettent des craintes pour leur survie. L'état d'urgence est décrété par la FDSEA (Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles) qui considère par la voix de son président, Alain Lafragette, que « le classement en zones vulnérables représente une contrainte importante pour l'agriculture ». Ce classement pénalisant dépend de la quantité de nitrate présente dans les eaux alimentant les terres agricoles. « Les mesures effectuées dans notre département ne permettent pas de classer plusieurs secteurs en zones vulnérables. La vulnérabilité d'un sol est actée lorsque le seuil de 50 mg par de nitrates par litre est dépassé. Nous observons ce dépassement seulement sur une zone dans la région de Souillac, mais sans aucun effet nocif », rassure Christophe Canal, secrétaire général de la FDSEA. Pour ce responsable, il n'y a pas l'ombre d'un doute : « aucun secteur du Lot ne justifie un classement en zone vulnérable, comme le prévoit la DREAL ». Pour leur défense, les agriculteurs s'appuient sur l'avis de la DDT du Lot (Direction départementale des territoires) qui a émis un avis défavorable sur les projets de classements de la DREAL.



Les agriculteurs, « vachement » inquiets, ont alerté le ministre de l'agriculture. / Photo, Marc Salvat.

Des conséquences financières

Les agriculteurs vont plus loin et évoquent un contentieux entre la France et l'Union européenne qui dénonce « une insuffisance de zonage de la part de la France. L'UE cible ainsi des zones prioritaires : le Lot n'en fait pas partie », insistent dans un même élan revendicatif la FDSEA, les Jeunes agriculteurs (JA) et la Chambre d'agriculture du Lot. Les conséquences financières des classements en zones vulnérables seraient terribles pour les agriculteurs lotois. Pour Pierre-Marie Mourgues, qui tient les rênes du GAEC Le Thirondel, le classement de son exploitation impliquerait « un investissement de 20 000 € pour le stockage des effluents ainsi que l'impossibilité d'épandage des lisiers pendant près de 9 mois », détaille-t-il soucieux de sauver ses terres, ses bêtes... et son avenir.

Jean-Luc Garcia

ZONES DÉFAVORISÉES : DES AIDES SUPPRIMÉES ?

Le dossier sensible des zones défavorisées est aussi une source d'inquiétude pour les agriculteurs lotois qui redoutent de perdre le bénéfice de la fameuse « Reconnaissance de handicaps naturels ». Le Lot a, depuis plusieurs années, obtenu la reconnaissance de handicaps spécifiques sur l'ensemble de son territoire : 49 communes en zone de montagne, 223 en secteur piémont et 68 en zone défavorisées simple. Ce classement, lié à la complexité du relief, permet en compensation d'obtenir des aides importantes. Or les critères de la Commission européenne entraîneraient la disparition de ce zonage pour près de 50 communes lotoises. La perte sèche en matière d'aides pourrait atteindre les 6 millions d'euros. C'est lourd.